
**Neuvième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

26 février 2024
Français
Original : anglais

Genève, 28 novembre-16 décembre 2022

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 décembre 2022, à 12 h 5

Président(e) : M. Bencini (Italie)

Sommaire

Pouvoirs des représentants à la Conférence (*suite*)

- b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.5108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



La séance est ouverte à 12 h 5.

Pouvoirs des représentants à la Conférence (suite)

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. **M. September** (Afrique du Sud), s'exprimant en sa qualité de Président de la Commission de vérification des pouvoirs, dit que la Commission doit se réunir le jeudi 8 décembre 2022 afin d'établir une version définitive de son rapport. Certaines délégations n'ayant pas présenté leurs pouvoirs ou n'en ayant présenté que des copies, il demande à toutes les délégations de veiller à présenter les originaux des pouvoirs au secrétariat le mercredi 7 décembre avant la fin de la journée.

La séance est levée à 12 h 10.